



<http://www.cgt.fr>  
[info@cgt.fr](mailto:info@cgt.fr)

4 mars 2008

## Ensemble, gagnons la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé

***Ce sera le jour de la 16<sup>e</sup> négociation avec le patronat pour la mise en place de mesures spécifiques de cessation d'activité avant 60 ans, pour les salarié(e)s ayant été exposés à des conditions de travail pénible !***

La Confédération, les fédérations de la Construction, des Industries chimiques, du Verre et Céramique, de l'Agro-Alimentaire, de la Santé, du THC, du Transport, du Bois, des Cheminots, du Commerce et des Services, des Ports et Docks, des Services publics, de la Fapt, de la Filpac, des Mines et Energie, de la Métallurgie, des Travailleurs de l'Etat, vous appellent à agir.

**Il est intolérable qu'encore au 21<sup>e</sup> siècle, des femmes, des hommes décèdent trois ans, quatre ans, voire sept ans plus tôt, parce que leurs conditions de travail les ont usés prématurément.** C'est encore majoritairement le cas de ceux qui :

- travaillent de nuit, ou en horaires alternants ;
- travaillent à la chaîne ou en cadences imposés ;
- portent des charges lourdes avec des déplacements ;
- sont exposés aux produits toxiques, aux températures ;
- cumulent des contraintes (intempéries, bruit ...) notamment dans le bâtiment et les travaux publics.

Cette inégalité qui diminue le temps de vie, doit être compensée par des règles d'âge de départ anticipé, afin que chaque salarié puisse profiter d'un temps convenable de retraite.

**C'est une question de justice sociale.**

Or, le Medef n'a eu de cesse de gagner du temps et de nier ces inégalités d'espérance de vie. Ce n'est seulement qu'au bout de quinze négociations qu'il a concédé à discuter de la mise en place d'un dispositif immédiat et d'un système à plus long terme, mais les conditions d'accès qu'il veut imposer sont inaccessibles et inadmissibles : le salarié devrait à minima être âgé de 58 ans, avoir quarante ans d'activité, et qu'il ait trente ans d'exposition aux travaux pénibles et insalubres, dont dix cumulant trois critères de pénibilité !

**Le travail ne doit plus user, ne doit plus tuer.** Les salariés et le sens de leur travail doivent être reconnus, respectés. Il y a véritablement urgence à ce que ceux qui sont usés prématurément puissent profiter de leur retraite.



- C'est ENSEMBLE, salariés du public et du privé, que :**
- nous arriverons à imposer l'équité devant la retraite en pleine santé ;
  - nous arriverons à améliorer les conditions de travail ;
  - nous gagnerons une politique de prévention.

**Le 4 mars 2008, tous ensemble dans l'action :**

- pour notre santé au travail,
- pour un travail de qualité,
- pour un véritable dispositif de réparation.

**Bulletin de contact et de syndicalisation**

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....

.....



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,  
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr